

## Conseil Municipal du 9 février 2015

L'an deux mil quinze, le neuf février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : FOURNIER Jean-Pierre, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

Absents excusés : Mmes ARDELEAN Sabrina, BEAUPIED Cécile, MM BARBE Grégory  
procuration à Mme LAROCHELLE Lydie, GAUDIN Laurent, LOUISE Benoit procuration à Mr PIGNE André.

**A été nommé secrétaire de séance : Mr SIEGWALD Francis.**

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

### 1. Engagement du cabinet DIAGO'NORM (amiante)

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire, deux prestations obligatoires sont à engager :

- La réalisation d'un diagnostic amiante : l'engagement du cabinet DIAGO'NORM porte sur un montant de 1062 € TTC,
- La désignation d'un coordinateur sécurité : la prestation de Mr Jacky Jardin s'élève à 1698€ avec une 1<sup>ère</sup> facturation de 492 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil Municipal pour autoriser Mr le Maire à engager ces deux prestations.

### 2. Validation du dossier de consultation : réhabilitation énergétique du groupe scolaire

- Examen en séance de l'Avant-Projet Sommaire (APS) de Delta T° Conseils, maître d'œuvre du projet.

Sur la base des éléments de ce dossier, le coût prévisionnel des travaux se monte à 193 320 € HT.

Le détail des différents postes de coût :

Isolation	: 34 200 €	Dallage cantine	: 9 440 €
Ventilation	: 29 850 €	Revêtement de sol	: 6 200 €
Eclairage	: 12 900 €	Accès handicapés	: 9 800 €
Menuiseries extérieures	: 22 450 €	Chauffage dépose	: 8 840 €
Films solaires	: 950 €	Système de chauffage	: 44 970 €
Menuiseries intérieures	: 7 200 €	Dépenses communes	: 4 750 €
Serrurerie	: 1 680 €		

Sur cette base, et compte tenu des coûts additionnels :

Socotec	: 3 120 € TTC	Diagnostic Amiante	: 1 062 € TTC
Coordination sécurité	: 1 698 € TTC	Maitrise d'œuvre	: 16 000 € HT

**Le chiffrage global de l'opération s'élève à 262 000 € TTC, montant à inscrire au budget d'investissement 2015.**

Certains éléments du CCAP (cahier des clauses administratives particulières) de l'Appel d'offres ont également été débattus et validés en séance : la nature du groupement des entreprises, le type de garantie et le montant, le montant des avances octroyées.

Sur la base de tous ces éléments, le Conseil Municipal par un vote exprimé à l'unanimité,

- d'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire à l'opération 2015,
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif présenté par AUDIT SARTHE ENERGIE ET DELTA T CONSEILS,
- de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée le lundi 16 février,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- autorise le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Régional et de tout autre organisme.

Calendrier prévisionnel :

Vendredi 13 /03 /2015 - 19.00h : réception et ouverture des plis.  
 Mercredi 18 /03 /2015 – 19.00h : réunion de la commission d'appel d'offres pour la sélection des soumissionnaires.  
 Vendredi 20 /03 :2015 – 19.00h : validation par le conseil municipal.

- Mission SPS pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école

Plusieurs entreprises vont intervenir sur le chantier de réhabilitation énergétique du groupe scolaire et dans ce cadre, un coordonnateur SPS doit être choisi. Le maître d'œuvre Sarthe Audit Energie et Delta T Conseils a lancé une consultation. Deux entreprises ont répondu :

- Monsieur Jacky JARDIN de Savigné l'Evêque : 1415.00 € HT
- L'entreprise SOCOTEC : 1362.50 HT

Après délibération le conseil retient le coordonnateur Monsieur Jacky JARDIN pour un montant de 1698.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de commande.

- Demande de DETR

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Maître d'ouvrage	32%	62 650.00€ H.T.
Nouveau contrat régional du Perche Sarthois	18%	34 010.00€
DETR	50%	96 660.00€
		<b>193320.00€ H.T.</b>

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2015
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**3. Décision concernant la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le taux de promotion pour les avancements de grade proposé par la commune pour ses agents à la commission technique paritaire est de 100 %.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**4. Proposition de création de deux postes d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe:**

Sur la base de la décision n°3, le Conseil municipal valide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

## **5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2013**

La présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif établi conformément au code général des collectivités territoriales pour 2013 fait apparaître les éléments suivants :

- Cout TTC du m<sup>3</sup> au 01 /01 /2014 : 2,03 €, en augmentation de 5,7 % par rapport à 2013.
- Excellente qualité de l'eau en raison d'absence de déversements d'effluents industriels.

Le rapport est validé à L'unanimité. Cette validation vaut autorisation pour la diffusion du rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

## **6. Débat d'orientation budgétaire**

En préalable à l'approbation des comptes administratifs de 2014 et des budgets primitifs pour 2015, Mr le Maire a souhaité présenter aux membres du conseil municipal les grandes lignes et les tendances. A noter que la commission ad' hoc s'était déjà réunie le lundi 19 janvier dans ce cadre. Pour rappel, la commune dispose de plusieurs budgets :

- 1 budget principal : celui de la commune
- 2 budgets annexes : Accueil périscolaire + Maison Pour Tous
- 1 budget assainissement.

Globalement la situation budgétaire de la commune est bonne. Les dispositions prises (douchette pour l'Accueil périscolaire, maîtrise des achats, comparaison des prix) a permis de réduire quelque peu les dépenses de fonctionnement pour la Commune, l'Accueil Périscolaire et la Maison Pour Tous, et en conséquence de diminuer les déficits de l'Accueil périscolaire et de la Maison Pour Tous et de dégager un excédent de fonctionnement sur la commune qui aidera en 2015 à autofinancer les travaux d'investissement. En ce qui concerne l'Accueil périscolaire, l'équilibre des comptes reste l'objectif pour 2015.

Cette bonne situation financière permet d'aborder l'année 2015 plus sereinement malgré le contexte général. En effet, le projet de loi de finances de l'Etat 2015 entrainera une diminution de près de 7000 euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Par ailleurs, l'importance des investissements de 2015 (en raison du chantier de réhabilitation du groupe scolaire) impliquera de procéder à des arbitrages et d'envisager le report de certaines dépenses en 2016 (notamment la réfection du plancher de la mairie, l'acquisition d'un mini bus).

## **7. Planning du bureau de vote pour les élections départementales**

	<b><u>22.03.2015</u></b>	<b><u>29.03.2015</u></b>
<b>1er tour</b> 8h00 à 10h30	PIGNÉ André	PIGNÉ André
	GAUDIN Laurent	SIEGWALD Francis
	SIEGWALD Francis	BARBÉ Grégory
<b>2ème tour</b> 10h30 à 13h00	LOUISE Benoit	LOUISE Benoit
	FOURNIER Jean-Pierre	FOURNIER Jean-Pierre
	ROULEAU Christian	LE POTIER Katia
<b>3ème tour</b> 13h00 à 15h30	BARBÉ Grégory	BARBÉ Grégory
	BEAUPIED Cécile	BEAUPIED Cécile
	ARDELEAN Sabrina	SIEGWALD Francis
<b>4ème tour</b> 15h30 à 18h00	LAROCHELLE Lydie	LAROCHELLE Lydie
	CHANROUX Jennifer	CHANROUX Jennifer
	ROULEAU Marie-Paule	PIGNÉ André

## **8. Devis SECURELEC**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société SECURELEC pour la vérification annuelle des extincteurs pour un montant de 265, 20 € (le remplacement des équipements de 10 ans étant facturé en sus) et autorise Mr le maire à engager ces dépenses.

## **9. Questions diverses**

Feu d'artifice 2015 : organisation et animation à l'occasion du feu d'artifice du 14 Juillet. Mr le Maire a demandé à chaque conseiller de faire des propositions, sachant que la date du Samedi 11 Juillet a d'ores et déjà été arrêtée.

### **Rappel de la date des prochains conseils :**

- **le lundi 16/03/2015 à 19h00**

(Vote des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015)

- **le vendredi 20/03/2015 à 19h00**

(Validation du choix de la commission d'appel d'offres des soumissionnaires)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h.